



Le FCDE devient actionnaire majoritaire du Groupe Récra aux côtés de Gilles Sergent et des principaux managers

// Le FCDE et Gilles Sergent, dirigeant et actionnaire historique, annoncent l'entrée du FCDE au capital de Récra en tant qu'actionnaire majoritaire. Le FCDE réalise ainsi son dixième investissement du fonds FCDE II, levé mi-2015, en investissant 15 millions d'euros en fonds propres.

// Cette opération permettra à Récra, leader de la gestion d'équipements aquatiques en France, de consolider le marché français et renforcer l'excellence et l'innovation dans son métier.

Paris, le 20 février 2020,

Le FCDE II investit 15 M€ dans le groupe Récra dans le cadre d'une opération qui marque la sortie des actionnaires minoritaires, Financière Batteur et NCI Gestion. Le FCDE devient ainsi actionnaire majoritaire du groupe aux côtés de Gilles Sergent qui reste au capital.

Fondé en 1989 et dirigé depuis 2005 par Gilles Sergent, Récra est spécialisé dans la gestion et l'exploitation de centres aquatiques et de loisirs en France pour le compte de collectivités. Positionné sur un marché dynamique porté par une demande croissante de la part des ménages pour ce type d'équipements, le besoin structurel de renouvellement d'un parc vieillissant de piscines en France et l'externalisation par les collectivités de la gestion des centres aquatiques, Récra dispose d'un savoir-faire reconnu par les collectivités et d'une position concurrentielle forte. En 2018, le groupe opérait 49 centres pour un chiffre d'affaires de 61 M€ et employait 1.300 salariés.

En septembre 2019, le Groupe Récra a par ailleurs réalisé l'acquisition auprès de Fimalac Entertainment d'une part majoritaire du capital d'un autre acteur important du marché, S-Pass Sport Loisir, et a ainsi intégré l'exploitation de 27 centres supplémentaires en France. Ce rapprochement permet à Récra de devenir le premier gestionnaire d'équipements de sport et de loisir en France avec plus de 100 M€ de chiffre d'affaires.

L'investissement du FCDE, aux côtés du dirigeant et des principaux managers du groupe, vise à accélérer le développement de Récra, à accompagner sa transformation opérationnelle et à sécuriser l'intégration du groupe S-PASS.

Gilles Sergent, Président de Groupe Récra, déclare « Nous nous félicitons de l'entrée au capital de Récra d'un investisseur institutionnel et impliqué comme le FCDE, à même d'accompagner notre transformation. Il s'agit d'une nouvelle étape clé dans le développement du groupe qui doit notamment permettre de réussir le rapprochement entre Récra et S-Pass et porter plus haut le service public autour de l'apprentissage de la natation et du sport santé. »

Amélie Brossier, déclare « Avec de nouvelles activités proposées au public comme l'Aquafusion ou le Swimcross, Gilles et les équipes de Récra ont su moderniser ces dernières années le marché des équipements aquatiques. Récra est ainsi le partenaire de choix pour toute collectivité cherchant à déléguer son équipement et apporte une proposition de valeur alliant qualité de service et innovation. »

Réjean Guern, Associé du FCDE, indique « Grâce au professionnalisme de ses équipes, la force de son offre produits et la vision de son dirigeant, Récra a connu une très belle dynamique au cours des dernières années, dans un marché porteur en pleine mutation. Cette opération marque une volonté partagée avec Gilles Sergent et les principaux managers de poursuivre la structuration du groupe et de saisir les nombreuses opportunités de développement, notamment sur des projets globaux (conception, construction, exploitation). »

Contacts presse FCDE

FTI Consulting Strategic Communications
Sophie Van Elven
Tel. : 01 47 03 68 10
Courriel : fcde@fticonsulting.com



A propos de Groupe Récréa,

Fondé en 1989 et basé à Caen la mer, le groupe Récréa est dédié à l'exploitation de centres aquatiques et de loisirs en France pour le compte de collectivités.

www.recrea.fr

A propos de FCDE,

Par son apport en ressources humaines et financières, le FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises) accompagne le développement et la transformation des PME et ETI françaises à fort potentiel. Il réunit les principales institutions financières intervenant en France (Bpifrance, banques, entreprises d'assurance). Le FCDE est géré par Consolidation & Développement Gestion (CDG), société de gestion indépendante agréée par l'AMF.

www.fonds-fcde.fr

Les intervenants sur l'opération :

- FCDE : Amélie Brossier, Réjean Guern, Anne-Laure Dupont, Minorie Nollet, Thibaut David
- Conseil structuration juridique FCDE : Ayache Salama (Sandrine Benaroya, Frédéric Le Lay)
- Conseil structuration fiscale : Ayache Salama (Bruno Erard, Laurent Bibaut)
- Due diligence financière : Odéris (Thomas Claverie, Norian Lebrot)
- Due diligence stratégique : Roland Berger (Sébastien Manceau, Alain Chagnaud, Matthieu Daumas)
- Due diligence juridique, sociale, fiscale, propriété intellectuelle : Apollo Avocats (Florence Savouré, Delphine Dilleman), Nerval Avocats (Claire Seigné, Christophe Lopez), Atem Avocats (Isabelle Camus)
- Due diligence contrats : Adden Avocats (Nicolas Nahmias, Rachel Cattier, Maxime Dupuis)
- Conseil en évaluation : NG Finance (Jacques-Henri Hacquin, Ghislain d'Ouince)

- Cédants : NCI Gestion, Financière Batteur
- Conseil financier cédants : Clearwater (Thomas Hamelin, Agnès Flores)
- Conseil juridique cédants : Fidal (Christophe Mikolajczak, Cédric Leroyer)

- Dette bancaire : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne